



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 085-200072882-20250428-2025D50-DE

7700 L-SD  
SLO



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques**

Le 11/03/2025

**Direction régionale des Finances Publiques des  
Pays de la Loire et de Loire-Atlantique**

Pôle d'évaluation domaniale

4 quai de Versailles  
44035 Nantes Cedex 1

téléphone : 02 40 20 75 96

mél. : drfip44.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Pascal GUELLEC

téléphone : 06 20 79 74 38

courriel : pascal.guellec@dgfip.finances.gouv.fr

**Réf. DS: 22588863 Réf OSE : 2025-85178-13507**

Le Directeur régional des Finances publiques,

à

Communauté de communes Vie et  
Boulogne,

à l'attention de Monsieur Maxime MARTIN.

## LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : saisine dans le cadre d'un transfert de charges.

Par saisine du 19/02/2025, vous avez sollicité le Pôle d'évaluation domaniale de Nantes dans le cadre d'une cession affectant les emprises foncières supportant les installations de la déchèterie communale située sur la commune du Poiré-sur-Vie, cadastrées N 225 et 229, pour une superficie de 9 057m<sup>2</sup>.

Cette transaction peut s'apparenter à un transfert de charges entre collectivités.

Dès lors, compte tenu de ces éléments contextuels, une cession à titre gratuit ou à l'euro symbolique n'appellerait pas d'observation particulière de la part du Pôle d'évaluation domaniale de Nantes.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par  
délégation,

Pascal GUELLEC,  
Inspecteur des Finances publiques.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.